

M. Paul de Cassagnac ayant prié Mgr Freppel de déclarer qu'il parlait en son nom personnel, Sa Grandeur n'a pas hésité à reconnaître qu'elle avait le regret d'être sur cette question en désaccord avec plusieurs de ses amis politiques.

Mais Français avant tout, évêque catholique, Mgr Freppel ne se préoccupe pas du secours inespéré qu'il peut, par son appui, donner au ministère Ferry ; la question est autrement haute pour lui. Il se souvient que de tout temps la France s'est reconnue " redevable aux peuples de culture inférieure des lumières dont elle est le principal foyer "

Aussi Monseigneur dit-il : " Et si vos pères, si vos ancêtres n'avaient pas eu la conscience invariable d'une telle mission, est-ce que votre pays aurait le rang qu'il occupe dans cette civilisation chrétienne dont il forme l'avant-garde, dont il est le porte-drapeau.

" Non, jamais je ne renoncerais pour mon pays à cette mission civilisatrice qui a fait dans l'histoire sa grandeur et sa gloire. "

Mgr Freppel explique ensuite pourquoi la France doit rester au Tonkin en l'occupant d'une façon permanente sous la forme d'un protectorat résultant d'un traité entre Louis XVI et l'évêque d'Aran, agissant au nom de la cour d'Annam. C'est pour refaire dans l'Indo-Chine quelque chose d'équivalent à notre empire des Indes que nous avons perdu au siècle dernier.

" Eh bien ! avec la Cochinchine, avec le Tonkin, avec l'Annam, avec le Cambodge sur lequel vous exercez déjà votre protectorat, vous pourrez reconstituer dans l'Indo-Chine un équivalent de votre empire des Indes. Est-ce que ce n'est pas là un grand résultat ? Est-ce que ce n'est pas là un résultat digne des sacrifices que nous nous imposons pour l'obtenir ?

" Avec le percement de l'isthme de Panama, ces possessions prendront une valeur exceptionnelle, car les flottes françaises pourront passer de l'Atlantique dans le Pacifique et dans la mer du Cochinchine, sans être même obligées de traverser le canal de Suez. Et si dans ce moment là, grâce à l'entêtement des Chinois, nous détenons cette perle maritime qui s'appelle l'île de Formose, y aura-t-il des possessions maritimes plus enviables que celles-là. "

Sa Grandeur trouve " que le moment est bien choisi pour refaire dans une certaine mesure la fortune coloniale de la France, car personne ne pourrait y trouver à redire. Ce n'est pas l'Angleterre, qui détient Gibraltar au détriment de l'Espagne, qui occupe Malte malgré l'Italie, qui s'est emparée de l'île de Chypre, qui occupe seule l'Egypte, que l'on trouve dans les deux hémisphères, " partout où il y a une station navale à prendre ou un protectorat à établir. "

Quant à la Chine, elle n'a rien à voir ni à faire dans le Tonkin, la Chine dont la mauvaise foi est évidente, qui a déchiré le traité de Tien-Tsin par l'odieuse guet-apens de Bac-Lé, " car c'est un véritable guet-apens que cette affaire où des mandarins viennent au devant du colonel Dugenne, sous prétexte de s'entendre sur le